

## Journée d'étude : Comment interpréter les prépositions *à* et *de* devant l'infinifif ?

Qu'au sein des prépositions françaises, *à* et *de* aient un statut tout à fait particulier, c'est ce que tout le monde reconnaît : ce sont de loin les plus fréquentes, elles sont en relation étroite avec les pronoms adverbiaux *en* et *y* (Pinchon, 1972), elles apparaissent indispensables pour la construction de certains compléments. Et surtout leur signifié semble au premier regard particulièrement flou ou abstrait, voire insaisissable : Cadiot (1993 : 104) constate que « la multiplicité des sens en emploi décourage [...] l'assignation d'une valeur unique », mais fait le pari que « derrière le chaos apparent des faits, il existe des régularités qui ont bien une portée explicative » (1993 : 81). De même, Englebert (1992 : 2) entreprend de « chercher, sous la multiplicité de ses effets de sens, la valeur fondamentale de DE ».

On fait volontiers observer que *à* et *de* jouent parfois un rôle purement grammatical, analogue au système des désinences casuelles en latin : ce seraient des « prépositions casuelles » (De Boer, 1926 : 41). Dès 1660, Arnauld et Lancelot (2010 : 97) expliquent que *à* et *de* ont un double emploi : ce sont à la fois « des marques du génitif et du datif » et « des prépositions qui servent encore à marquer d'autres rapports » ; les exemples qu'ils proposent montrent clairement qu'ils songent alors à une interprétation spatiale (*il est sorti de la ville / il est allé à sa maison des champs*). Cervoni (1991 : 93) prend ses distances à l'égard de ces vues anciennes : « l'idée d'une équivalence entre telle préposition romane et tel cas du latin [...] ne peut être soutenue ». C'est aussi la position d'Englebert (1992 : 5) : « l'idée d'une correspondance entre le génitif latin et le DE français est plus que discutable ».

Plusieurs grammairiens ont cru pouvoir conclure à une absence de signifié des deux prépositions, au moins pour certains de leurs emplois : de Boer (1926 : 15) estime que la préposition est « entièrement vide de sens » dans *je refuse de partir* ou *je demande à rester*. Brunot et Bruneau (1956 : § 568) considèrent qu'une préposition « se vide de son sens » quand elle « cesse de marquer un rapport précis » : ce serait le cas de *à* et *de*. Bonnard (1981 : § 132) confirme que « certains de leurs emplois [...] n'ont plus qu'une fonction grammaticale et sont donnés comme sémantiquement "vides" ». Riegel, Pellat et Rioul (1994 : 372) parlent encore de « prépositions [...] que l'on qualifie parfois de "vides" ou d'"incolores" pour signifier qu'elles marquent un simple rapport [...] de dépendance orientée entre deux constituants ». Comment définir la préposition *vide* ? Pour Gougenheim (1959 : 6), ce serait « une préposition dont la valeur intrinsèque est tellement diluée qu'on peut dire qu'elle ne se laisse plus percevoir ». Pour Melis (2003 : 84), il s'agirait d'une préposition qui « dispose d'une telle multitude d'acceptions que celles-ci ne se laissent plus unifier ».

D'une grammaire à l'autre, les termes *vide* ou *incolore* ne semblent pas entièrement assumés, ils sont mis à distance par les guillemets et attribués à un énonciateur flou. On comprend pourquoi : ils sont paradoxaux. Melis (2003 : 90) est fondé à faire observer que l'hypothèse d'un mot *vide* est « contradictoire avec la notion même de signe linguistique », telle du moins que l'a élaborée Saussure. Cervoni (1991 : 19) ajoute que les vues de Guillaume sont tout aussi incompatibles avec l'idée d'un mot *vide*. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que la notion soit souvent expressément rejetée : « l'idée qu'il existe des signes sémantiquement vides [...] est à exclure d'emblée » (Cervoni, 1991 : 138) ; « il paraît cependant excessif de considérer ces deux mots comme des mots "vides" » (Wagner et Pinchon, 1993 : § 524) ; « loin de constituer, comme on le dit souvent, des prépositions "vides" ou "incolores" » (Mir-Samii, 2001 : 3) ; « il n'y a guère d'évidence en faveur de l'existence de prépositions vides, au sens fort du terme, en français » (Melis, 2003 : 30)... Plus nuancé, Gougenheim (1959) conclut que *à* n'est pas une préposition vide, puisque tous ses emplois seraient sémantiquement cohérents, mais que la préposition *de* peut bel et bien, dans certains cas, être qualifiée de vide.

Si les deux prépositions *à* et *de* étaient réellement « incolores », elles devraient pouvoir permuter librement sans effet sémantique notable. Ce n'est manifestement pas ce qu'on observe en pratique, même si la désinvolture de certains auteurs peut le laisser croire : « il continuait à résister, pouce à pouce, de faire tête de toutes ses forces » (Maurice Genevoix). Ce métalangage devenu usuel intègre surtout un préfixe privatif (*incolore*) et une métaphore (*vide*) qui suggèrent conjointement une absence totale de signifié. Les termes retenus sont donc pour le moins excessifs ou inadaptés : « le terme "incolore" est plutôt malheureux », conclut Cadiot (1993 : 104). Il implique une logique du tout ou

rien, alors même qu'il s'agit manifestement d'un trait scalaire ou gradable : « un mot peut être plus ou moins vide » (Gougenheim, 1959 : 2). Mais comment établir cette échelle ? Les avis divergent fortement sur ce point : Melis (2003 : 83) écrit que « *de* serait ainsi plus incolore que *à* » et Cervoni (1991 : 14) voit aussi dans *de* « la plus abstraite des prépositions françaises ». Mais de Boer (1926 : 88) considère que *à* est un « véritable passe-partout, bien plus que *de* ».

À bien y regarder, même les emplois perçus comme « casuels » ne sont pas entièrement dépourvus de sens. Le terme *vide* réduit la notion de signifié à son aspect lexical, mais Apothéloz (2002 : 4), pour définir le morphème, prend en compte aussi bien le « contenu grammatical » que le « contenu lexical ». Damourette et Pichon (1911-1940 : §§ 4-6) distinguent de même, dans leur métalangage ésotérique, entre le *sémième* et le *taxième*. Une préposition peut certes faire figure de « mot grammatical », de « mot-outil » ou de pur « strument », mais cela n'implique pas qu'elle n'ait pas de sens identifiable : cela signifie simplement que le *taxième* l'emporte alors sur le *sémième*. La vraie question est donc de savoir dans quelle mesure le sens « grammatical » de *à* et *de* peut être mis en relation, de façon sourdement cohérente, avec le sens « lexical » qu'on associe par ailleurs à leurs emplois spatiaux. « Toute préposition appartient plus ou moins au vocabulaire », reconnaît de Boer (1926 : 4).

Une longue tradition d'analyse grammaticale se met en place dès le XVII<sup>e</sup> siècle et tente de circonscrire les signifiés respectifs de *à* et *de*, le plus souvent dans une approche contrastive. Les « remarqueurs », qui ont beaucoup attiré l'attention des linguistes depuis quelques années (Ayres-Bennett et Seijido, 2011), s'interrogent tout particulièrement, et à perte de vue, sur la rection des infinitifs : faut-il dire *à Inf* ou *de Inf* après *commencer*, *tâcher*, *forcer*, etc. ? Souvent ils se contentent de juger incorrecte l'une des deux formulations ; mais parfois aussi ils suggèrent une nuance sémantique. Ils exploitent par ailleurs des critères que nous qualifierions aujourd'hui de « socio-linguistiques » (Ayres-Bennett et Seijido, dir., 2013) : variations diatopiques, diastratiques, diaphasiques. L'euphonie est clairement prise en compte (souci d'éviter l'hiatus jugé disgracieux dans *il commença à Inf*), de même que les questions de versification (l'emploi de *à* ou *de* est un recours précieux pour la gestion du mètre). Leurs discussions minutieuses sont souvent éclairantes. De fait, dans cet état de langue, la situation est objectivement confuse : « d'un bout à l'autre du siècle, règnent une certaine liberté et une grande indécision en ce qui concerne la construction des régimes » (Sancier-Chateau, 1993, t. II : 75). « En français classique [...], la répartition des deux prépositions est très différente du français moderne », confirme Cadiot (1993 : 81). Même les auteurs les plus réputés semblent embarrassés, comme le confirment les études génétiques : La Rochefoucauld a d'abord écrit *s'efforcent à se rendre*, puis il corrige en *s'efforcent de se rendre* (Bruzzi, 1968 : 173). Le métalangage classique frappe pourtant par son imprécision : les prépositions *à* et *de* sont associées à la classe très floue des « particules » (Siouffi, 1998), au même titre que les conjonctions ou les articles. Thomas Corneille constate par exemple le flottement effectif de l'usage : « Le verbe *engager* me paroist demander *à*. [...] Beaucoup pourtant disent & écrivent, *engager de faire*, *s'engager de faire*. » (Streicher, 1936 : 734) Bellegarde (1695 : 367) exprime une préférence personnelle tout en se montrant conciliant : « je ne crois pas que ce soit une grande faute que de dire *consentir de se separer*, au lieu de *consentir à se separer*, qui me paroît plus doux ».

Dans quelle mesure de telles hésitations sont-elles interprétables ? Les grammairiens normatifs n'ont cessé de se poser la question. Leurs hypothèses peuvent sembler intuitives ou impressionnistes, mais elles recourent dans bien des cas les vues plus techniques de la linguistique contemporaine. Girault-Duvivier (1830 : 728) étudie plusieurs « verbes qui changent de signification, selon qu'ils sont suivis de la préposition *à* ou de la préposition *de*, et d'un infinitif ». Il estime qu'il faut dire *laisser à Inf* quand le verbe signifie « transmettre » et *laisser de Inf* quand il signifie « cesser, s'abstenir » (1830 : 732). Lebaigue et Pessonneaux (1906 : 134) expliquent que *manquer à Inf* signifie « ne pas accomplir un devoir » et *manquer de Inf* « omettre, oublier de ». Damourette et Pichon (1911-1940 : § 1134) notent encore : « *Tâcher de* insiste sur le but que se propose celui qui tâche ; *tâcher à* insiste sur les efforts qu'il doit faire. » De telles présentations contrastives sont fort nombreuses, et souvent convergentes d'un grammairien à l'autre. Le dogme méthodologique, explicitement assumé, de ces vues, est que deux constructions formellement distinctes ne sauraient, dans la langue, être parfaitement synonymes, pour ténue et subtile que paraisse parfois la nuance identifiée (ou postulée).

Les verbes qui expriment une contrainte exercée sur autrui, comme *forcer* ou *obliger*, sont particulièrement concernés par ces hésitations de l'usage. Thomas Corneille fait déjà intervenir le

critère de la diathèse, active ou passive : « On dit, *je suis obligé de vous avertir*, & non pas, *je suis obligé à vous avertir*. » (Streicher, 1936 : 734) Girault-Duvivier (1830 : 733) explicite ce critère : « Avec le passif, *de* est également la préposition que l'on doit préférer. » Il ajoute que *obliger* accepte les deux prépositions quand il signifie « imposer l'obligation de dire ou de faire quelque chose », mais exige *de* quand il signifie « rendre service, faire plaisir ». Damourette et Pichon (1911-1940 : § 1134) vont dans le même sens : « Dans le parler courant de nos jours, l'on dit *il me force à m'agenouiller* mais *je suis forcé de partir*. » Cadiot (1993 : 88) oppose encore *je t'obligerai à le faire* et *tu es obligé de le faire*. « *Obliger* au passif impose [...] la préposition *de* », confirme Mir-Samii (2001 : 6), ce qui est incontestable pour le français moderne, mais pas pour le français classique.

L'usage est, ou a été, tout aussi flottant pour les verbes qui décrivent les étapes successives de la réalisation d'un procès, comme *commencer* et *continuer*. La préposition à l'emporte largement sur *de* dans l'état de langue actuel, au point qu'écrire *commencer de Inf* véhicule désormais une connotation d'affectation ou d'archaïsme. Mais à la période classique, même les écrivains de prestige hésitaient à tout instant. Les données chiffrées confirment nettement le contraste des états de langue : dans les corpus qu'elle a étudiés, Martineau (2002 : 76) compte 19,1 % d'occurrences de *commencer de Inf* en français classique, contre 2,4 % seulement en français moderne. Elle ajoute qu'en moyen français, « aucune différence de sens ne semble être rattachée à l'emploi de l'une ou l'autre forme » (2002 : 74).

Pour *commencer*, Vaugelas (1934 : 424) écrit en 1647 qu'« il ne faut [...] iamaïs dire *il commença de*, mais tousjours *il commença à* ». La position de Bouhours est plus nuancée : « je ne croy pas que *commencer de* soit ni mauvais, ni barbare » (Streicher, 1936 : 732). Hanse (1998 : 234) affirme que les deux tours *commencer à Inf* et *commencer de Inf* sont « d'un emploi indifférent pour le sens ». C'est aussi l'opinion de Cervoni (1991 : 129) : « les prépositions [...] commutent entre elles (cf. *commencer à / commencer de*), sans que la signification soit sensiblement modifiée ». Ou celle de Lebaigue et Personneaux (1906 : 208) : « La différence est nulle ou peu sensible entre [...] *commencer à* et *commencer de*, etc. » Mais Le Guern considère qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, *commencer* est un « verbe plein » dans *commencer de Inf* et un simple « semi-auxiliaire, marquant l'aspect inchoatif » dans *commencer à Inf* (Berrendonner, Le Guern et Puech, 1983 : 119). Damourette et Pichon (1911-1940 : § 1134) expliquent que « *commencer à* marque proprement l'entrée dans le fait conçue comme un point dans le temps ; alors que *commencer de* marque le début de la durée du fait, à l'intérieur duquel on est déjà ». Pour Mir-Samii (2001 : 7), *commencer de Inf* indique « un procès en cours de réalisation » et *commencer à Inf* « un procès vers lequel on s'achemine ».

Pour *continuer*, Dolansky (2016) constate qu'il faut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que les grammairiens esquissent une différenciation sémantique entre les deux constructions. Girault-Duvivier (1830 : 729-730) explique par exemple : « *continuer* demande à devant un infinitif, lorsqu'on veut exprimer que l'on fait une chose sans interruption ; et *de*, lorsque l'on veut exprimer qu'on la fait avec interruption, en la reprenant de temps en temps ». Damourette et Pichon (1911-1940 : § 1134) émettent pour leur part l'hypothèse que *continuer à Inf* « marquerait un fait exigeant de la part du support de classe une certaine activité dans la continuation ».

Peut-on mettre en relation le jeu de ces constructions à l'infinitif avec les signifiés lexicaux qu'on associe par ailleurs aux deux prépositions ? Deux pistes principales, qui ne sont en rien incompatibles entre elles, semblent avoir été explorées par les linguistes. La première s'appuie sur le sens spatial de *à* et *de*, conforme à l'étymologie, et transparent dans des exemples comme « le commun des hommes va de la colère à l'injure » (Jean de La Bruyère). Les verbes de mouvement confirment à tout instant le contraste entre l'étape initiale et l'étape finale d'un parcours (physique ou mental, littéral ou métaphorique). On oppose ainsi « origine » et « tendance » (Dauzat, 1947 : 220-221), « point de départ » et « point d'arrivée » (Gougenheim, 1959 : 15), « origine » et « aboutissement » (Arrivé, Gadet et Galmiche, 1986 : 559), « éloignement » et « approche » (Cadiot, 1993 : 85), « éloignement » et « perspective » (Borillo, 1998 : 92)... Or, ce qui saute aux yeux pour la rection des syntagmes nominaux s'appliquerait aussi aux infinitifs selon Fournier (1998 : § 92) : avec *de*, le procès à l'infinitif serait perçu comme le « point de départ du procès principal », et avec *à*, il ferait figure de « point d'aboutissement ». On comprend donc que dans un article d'orientation stylistique, elle présente la multiplication des constructions en *à* dans un sermon de Bossuet comme l'une des expressions de l'« enchaînement » (Fournier, 2000).

La seconde hypothèse considère que la construction *à Inf* « marque [...] une attitude active du sujet » (Gougenheim, 1959 : 12). Les remarques normatives souvent faites au sujet de *tâcher*, *obliger*

ou *continuer*, par exemple, iraient clairement dans ce sens. Marque-Pucheu (2008 : 102) aboutit à une conclusion similaire : « d'une manière générale, l'engagement du sujet est plus fort dans les constructions en à ». Les oppositions relativement régulières entre formes pronominales et non pronominales semblent le confirmer : *il attend de partir* exprime une pure passivité et *il s'attend à partir* une certaine préparation mentale.

La journée d'étude qui se tiendra à Lyon, le 24 avril 2026, dans le cadre des activités du groupe Marge, sera l'occasion de défricher un terrain si confus et si stimulant tout à la fois, et de montrer que même les petits mots ne sont pas dépourvus de sens ni librement permutable. Les approches pourront être diachroniques ou synchroniques ; elles pourront prendre la forme d'une étude de cas ou adopter une perspective plus synthétique ; elles pourront parfaitement s'inscrire dans le champ de l'histoire des idées linguistiques, et même faire une place aux exploitations stylistiques. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir à Éric Tourrette, organisateur de l'événement, un descriptif du projet jusqu'au 15 janvier 2026 à l'adresse suivante : eric.tourrette@univ-lyon3.fr

### Références bibliographiques

- Apothéloz Denis (2002), *La Construction du lexique français*, Gap / Paris, Ophrys
- Arnauld Antoine et Lancelot Claude (2010), *Grammaire générale et raisonnée* [1660], Paris, Allia
- Arrivé Michel, Gadet Françoise et Galmiche Michel (1986), *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion
- Ayres-Bennett Wendy et Sejjido Magali (2011), *Remarques et observations sur la langue française : Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier
- Ayres-Bennett Wendy et Sejjido Magali (dir.) (2013), *Bon Usage et variation sociolinguistique : Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Lyon, ENS Éditions
- Bellegarde abbé de (1695), *Reflexions sur l'élégance et la politesse du stile*, Paris, André Pralard
- Berrendonner Alain, Le Guern Michel et Puech Gilbert (1983), *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon
- Boer C. de (1926), *Essai sur la syntaxe moderne de la préposition en français et en italien*, Paris, Champion
- Bonnard Henri (1981), *Code du français courant*, Paris, Magnard
- Borillo Andrée (1998), *L'Espace et son expression en français*, Gap / Paris, Ophrys
- Brunot Ferdinand et Bruneau Charles (1956), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie
- Bruzzi Amelia (1968), *La Formazione delle Maximes di La Rochefoucauld attraverso le edizioni originali*, Bologne, Riccardo Pàtron
- Cadiot Pierre (1993), « De et deux de ses concurrents : avec et à », *Langages*, n° 110, pp. 68-106
- Cervoni Jean (1991), *La Préposition : Étude sémantique et pragmatique*, Paris, Duculot
- Damourette Jacques et Pichon Édouard (1911-1940), *Des mots à la pensée : Essai de grammaire de la langue française*, Paris, D'Artrey
- Dauzat Albert (1947), *Le Génie de la langue française*, nvle éd., Paris, Payot
- Dolansky Jakub (2016), « Continuer à / continuer de : Étude diachronique d'une concurrence », *L'Information grammaticale* n° 151, pp. 35-41
- Englebert Annick (1992), *Le « Petit Mot »* de, Genève, Droz
- Fournier Nathalie (1998), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin
- Fournier Nathalie (2000), « Les formes stylistiques de l'enchaînement dans le *Sermon du mauvais riche* de Bossuet », *Recherches et travaux*, n° 58, pp. 55-70
- Girault-Duvivier Charles-Pierre (1830), *Grammaire des grammaires*, 7<sup>e</sup> éd., Paris, Janet et Cotelle, 1830
- Gougenheim Georges (1959), « Y a-t-il des prépositions vides en français ? », *Le Français moderne*, n° 1, pp. 1-25
- Hanse Joseph (1998), *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Duculot
- Lebague Ch. et Personneaux R. (1906), *La Lecture expliquée*, Paris, Belin

- Martineau France (2002), « Grammaticalisation et changement de paramètre : La préposition à, élément introducteur d'un complément infinitif », *Scolia* n° 15, pp. 71-85
- Marque-Pucheu Christiane (2008), « La couleur des prépositions à et de », *Langue française* n° 157, pp. 74-105
- Melis Ludo (2003), *La Préposition en français*, Gap / Paris, Ophrys
- Mir-Samii Reza (2001), « Distribution et valeurs des infinitifs prépositionnels », *L'Information grammaticale*, n° 88, pp. 3-9
- Pinchon Jacqueline (1972), *Les Pronoms adverbiaux en et y : Problèmes généraux de la représentation pronominale*, Genève, Droz
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe et Rioul René (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, coll. « Quadrige »
- Sancier-Chateau Anne (1993), *Introduction à la langue du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, 2 t.
- Siouffi Gilles (1998), « Une catégorie étrange de la grammaire française au XVII<sup>e</sup> siècle : les "particules" », *L'Information grammaticale*, n° 78, pp. 13-20
- Streicher Jeanne (1936), *Commentaires sur les remarques de Vaugelas*, Paris, Droz
- Vaugelas Claude Favre de (1934), *Remarques sur la langue française* [1647], éd. Jeanne Streicher, Paris, Droz
- Wagner Robert Léon et Pinchon Jacqueline (1991), *Grammaire du français classique et moderne*, n<sup>ve</sup> éd., Paris, Hachette